



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze, le dix neuf juin à dix huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Jean-Marc MILESI, Adjoint au Maire.

Présents : M. Jean-Marc MILESI, Mme Dominique BARBA, M. MUNTER Daniel, Mme Laure BERDUGO, M. Christian LUQUE, M. Louis MACHUEL.

Absents excusés avec pouvoir : M. Georges ROUVIER donne pouvoir à M. Daniel MUNTER

M. Jean-Luc CABASSON donne pouvoir à Mme Dominique BARBA.

M. Bruno GERTOSIO-DEPIERRE donne pouvoir à Mme Laure BERDUGO

Mme Irma MONACO donne pouvoir à M. Jean-Marc MILESI.

Secrétaire de séance : Louis MACHUEL

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Répartition de l'actif et du passif concernant le syndicat intercommunal pour la création d'une crèche halte garderie

Monsieur l'Adjoint informe que dans le but de finaliser la dissolution du syndicat intercommunal pour la création d'une crèche halte garderie, il faut délibérer concernant la répartition de l'actif et du passif à la demande du bureau du contrôle de légalité à Toulon.

Vu l'attestation du Centre des Finances Publiques de Draguignan, en date du 05/05/2015 qui stipule qu'il n'a été enregistré aucune écriture comptable sur le budget « Syndicat intercommunal pour la création et la gestion d'une crèche halte garderie ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

 **TRANSFORME** cet exposé en délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifié conforme

Le Maire
Georges ROUVIER

